



LÉGENDE

- PRESCRIPTIONS LIEES A LA TVB**
- Zones humides à préserver
 - Espaces boisés classés**
(L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - EBC surfacique à maintenir ou à créer
 - EBC linéaire à maintenir ou à créer
 - Éléments végétaux protégés**
(L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à préserver
 - Arbre remarquable à préserver
 - Continuités écologiques identifiées**
(L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Réservoirs de biodiversité à préserver
 - Corridors terrestres à restaurer
 - Corridors terrestres à préserver
 - Corridors aquatiques à préserver

- ZONAGE REGLEMENTAIRE :**
- Zone Urbaine (U)
 - Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Zone à urbaniser (AU) :**
 - Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :**
 - Zone Naturelle (N)
 - Zone Agricole (A)
 - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

- ELEMENTS DE CONTEXTE :**
- Bâti
 - Limites communales
 - Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



4.2 Règlement graphique
4.2.8 Trame verte et bleue

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

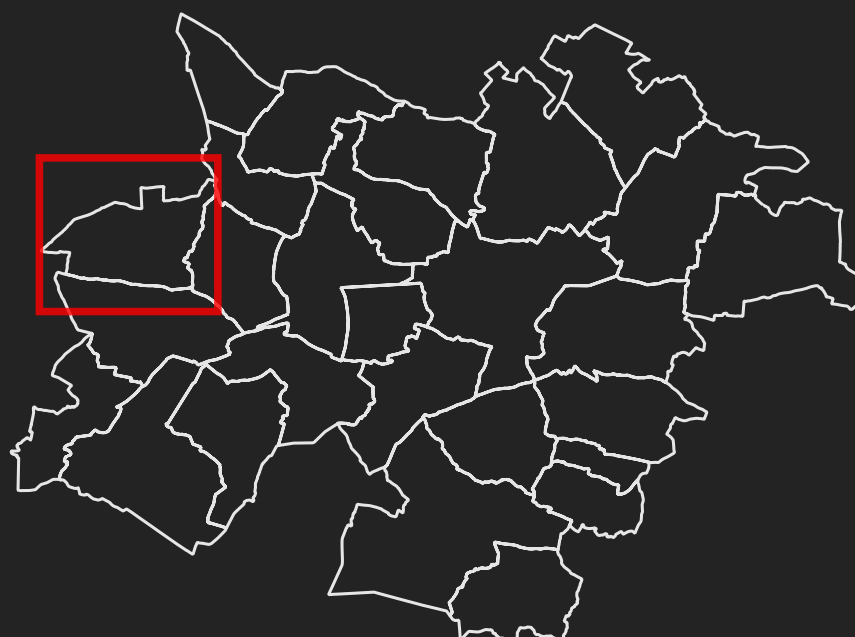
Echelle : 1:7250 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ AIGREFEUILLE-D'AUNIS



0 250 500 m